

## Modalités de réalisation des branchements d'eaux pluviales pour l'année 2023

### **1- Demande du pétitionnaire :**

Le pétitionnaire remplit le formulaire selon les modalités suivantes en respectant les cases correspondantes à son cas :

- en fournissant - 1 - **un plan de masse** (échelle 1/500 ou 1/1000<sup>e</sup>) ou un plan de masse du lotissement,
- en fournissant - 2 - **un plan de situation** (échelle 1/10 000 ou 1/25 000<sup>e</sup>), pour les raccordements autre que la ville de Châtellerault,

Avant réalisation des travaux, **un piquet d'implantation** ou une marque au sol matérialisant l'emplacement du futur branchement **devra être mis en place par le pétitionnaire**. En l'absence de ce positionnement, les conditions du paragraphe 3 seront appliquées.

Le pétitionnaire s'engage, par le présent formulaire, à accepter les travaux et le paiement de ces derniers. Il incombe au pétitionnaire de solliciter les gestionnaires des autres réseaux pour les demandes de branchement (électricité, gaz, téléphone...).

**2-  L'administration se réserve le droit de modifier unilatéralement les éléments de la demande du pétitionnaire conformément aux règlements en vigueur. Ces modifications peuvent porter sur :**

- les tarifs,
- l'implantation du branchement, sa position en X Y et Z,
- le nombre, le diamètre du raccordement et les modalités techniques de raccordement.

### **3- Délai de réalisation :**

Le pétitionnaire est invité à déposer au plus tôt sa demande de branchement, le délai indicatif de réalisation des travaux est **de 60 jours** à compter de l'enregistrement de la demande. En cas de dépassement de ce délai, aucune indemnité, ni remboursement ne peut être accordé.

### **4- Entreprise réalisant le branchement :**

L'entreprise réalisant le branchement sur domaine public est mandatée par Grand Châtellerault.

### **5- Modalités de recouvrement :**

- Un titre de recette sera adressé au pétitionnaire par le trésor public.
- Le coût du ou des branchements est exigible une fois les travaux de branchement réalisés.

# GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

## DEMANDE DE BRANCHEMENTS D'EAUX PLUVIALES Année 2023

Je soussigné(e), (Nom) ....., (Prénom) .....

Demeurant.....

☎ personnel : ..... ☎ prof. ou port. : .....

**Adresse des travaux projetés :** .....

.....

section ..... parcelle(s) n°.....

**Travaux de raccordement = jour de réception de la demande +60jours**

### **Branchement d'eau Pluviale**

Diamètre demandé	<input type="checkbox"/> Ø125	<input type="checkbox"/> Ø160	<input type="checkbox"/> Ø200	<input type="checkbox"/> Ø300
<b>Forfait 3m</b>	<b>1350 € TTC</b>	<b>1440 € TTC</b>	<b>1580 € TTC</b>	<b>1630 € TTC</b>

Mètre supplémentaire pour les diamètres de 125mm à 300mm : **150 € le ml**

**Busage fossé pour les entrées charretières:**  350€ le ml  400€ le ml si  
tête de buse (en RD)

Cet imprimé est à retourner à :

GRAND CHATELLERAULT – Service Aménagement Urbain  
208 rue d'Antran 86100 CHATELLERAULT  
Tél : 05 49 20 21 60 - fax 05 49 20 21 22  
service.eauxpluviales@grand-chatellerault.fr

Demande faite à : ..... le .....

.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »